Trust: 292 n. 2, 294.
Tutelle:
Jouissance du droit: 174 n. 1, 177, 183-1.
Urgence: 350.

U

Unification du droit: 32, 251.
Unilatéralisme: 245 n. 4, 250, *253*, 254.
Union nordique: 34.
Union panaméricaine: 34.
Union slave: 34 n. 4.
Universalisme: 25.
Urgence:
Application de la loi du for: 350.
Expulsion des étrangers: 167-1, 167-2, 169 n. 4.
Usufruit légal des père et mère: v. *Droit de jouissance légale*.

V

«**Valentinis**»: 356 n. 5.
VALÉRY: 44, 240.
VALETTE: 175.
VAREILLES-SOMMIÈRES: 236.
Vatican: 136 n. 3.
Vested rights: 242-1, 320.
Victime d'infraction: 182-1.
Visa: 161, 163, 184-2.
Vocation subsidiaire de la loi du for: 346.
VOET: 17, 224.
Voie d'exécution: 28.

W

WAECHTER: 229 et n. 7, 237.
WEISS: 17, 44, 231, 240.
WESTLAKE: 47, 240.
«**Weyrich-Laroche**»: 356 n. 3.
WOLFF: 46, 47, 295.

Z

ZACHARIAE: 174.
«**Zagha**»: 307, 311 n. 7, 332 n. 9.
ZITELMANN: 46, 240.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Objet, historique et sources du droit internationnal privé

Pages

I. – **Objet du droit international privé** 11

1. Société internationale. Ordre international. – 2. Droit international public et droit international privé. – 3. Les deux procédés généraux de solution des problèmes du droit international privé: 1° Conflits de lois. – 4. 2° Procédé des règles matérielles propres aux relations privées internationales. A. Règles de droit judiciaire: conflits de juridictions. – 5. B. Règles sur le fond du droit. Condition des étrangers. – 6. C. Nationalité. – 7. Conclusion sur l'objet du droit international privé.

II. – **Notions historiques sur le développement du droit international privé** 17

8. Intérêt de l'examen des solutions générales successivement données aux problèmes du droit international privé. – 9. Négation dans l'Antiquité de la personnalité juridique de l'étranger. – 10. Tempéraments. Les traités. – 11. Le droit romain. *Jus gentium*. – 12. Au Moyen Age. Les invasions et la personnalité des lois. – 13. L'époque féodale et la territorialité des lois. Les aubains. – 14. Évolution de la condition des aubains sous la monarchie française. – 15. Apparition de la théorie du conflit des lois dans l'Italie du Moyen Age. – 16. Développement de la théorie du conflit des lois en France du XVI[e] siècle à la rédaction du Code civil. – 17. Influence de la doctrine française aux Pays-Bas et dans les pays anglo-saxons. – 18. Formation au XIX[e] siècle d'une législation et d'une jurisprudence propres à chaque État.

III. – Sources du droit international privé 31
19. Généralités.

§ 1. – *Sources internes* 31
20. La loi et la jurisprudence françaises. – 21. Raisons du développement des sources internes. – 22. Sens du développement des sources internes. Leur lien avec le droit privé. – 23. Conséquence du développement des sources internes. Le droit international privé comparé. – 24. Insuffisance des sources internes.

§ 2. – *Sources internationales (Présentation générale)* .. 37
25. Relations des sources internationales et des sources internes. Universalisme et particularisme. Ordre interne et ordre international. – 26. Conséquences. Dénomination du droit international privé. – 27. Les différentes catégories de sources internationales.
28. A. *Règles non écrites du droit international public.*
29. B. *Jurisprudence des juridictions internationales.*
30. C. *Traités diplomatiques.* – 31. Traités bilatéraux. – 32. Traités collectifs et unions. Règles matérielles. – 33. Traités collectifs sur les conflits de lois. Conventions de La Haye. – 34. Autres unions et organismes. – 35. Conclusions sur l'avenir des traités en droit international privé.

§ 3. – *L'insertion des traités dans l'ordre juridique français* 50
36. A. *Élaboration des traités et entrée en vigueur.*
37. B. *Interprétation des traités.* 1° Pouvoirs des tribunaux. – 38. 2° L'interprétation gouvernementale des traités. – 39. 3° L'interprétation internationale des traités. – 40. 4° Modes d'interprétation des traités par les tribunaux. Conflits de conventions.
41. C. Force obligatoire des traités. 1° Conflit entre une loi et un traité. – 41-1. 2° La condition de réciprocité. – 42. 3° Cessation de l'effet obligatoire des traités.

§ 4. – *Moyens d'information* 76
43. Indications bibliographiques. – 44. Ouvrages généraux français. – 45. Droits étrangers proches du droit français. – 46. Allemagne et pays proches. – 47. Pays de langue anglaise. – 48. Ouvrages italiens. – 49. Pays de langue espagnole et portugaise. – 50. Autres pays. – 51. Périodiques. – 52. Associations et instituts scientifiques. – 53. Division de l'ouvrage.

PREMIÈRE PARTIE

Nationaux et étrangers

Sujets de droit.
54. Notion d'ensemble.

TITRE PREMIER

LA NATIONALITÉ

55. Plan 91

CHAPITRE PREMIER. – **Théorie générale de la nationalité** 93
56. Généralités.

Section I. – *La notion de nationalité* 93
57. Division.

§ 1. – *Nationalité de fait et nationalité de droit* 93
58. Distinction de la nationalité de fait et de la nationalité de droit. – 59. Définition de la nationalité de droit. – 60. Conséquences juridiques de la nationalité de droit. – 61. Relations de la nationalité de droit et de la nationalité de fait. Le « principe des nationalités ».

§ 2. – *Éléments du lien juridique de nationalité* 97
62. Division. – 63. 1° Sujets de la qualité de national. Personnes physiques et personnes morales. – 64. Exclusion des objets de droit. Navires, bateaux, aéronefs. – 65. 2° États qui confèrent une nationalité. – 66. Unicité du lien de nationalité. Citoyens et ressortissants.

§ 3. – *Établissement du lien de nationalité* 100
67. La nationalité est attribuée par l'État. Conséquences dans l'ordre international. – 68. Conséquences dans l'ordre interne. Rejet de la nationalité-contrat. – 69. Conclusion. Place de la nationalité dans les différentes branches du droit.

Section II. – *La nationalité et l'ordre international* 104
70. Vue d'ensemble.

§ 1. – *Sources internationales du droit de la nationalité* 104
71. Principe de la compétence étatique dans l'attribution de la nationalité. – 72. Limites à la compétence étatique dans les règles non écrites du droit international. – 73. Raisons du faible développement du droit international public en matière de nationalité. Rôle des traités. – 74. Notions sur les traités relatifs à la nationalité dans les cessions de territoires. – 75. Accession de territoires à l'indépendance. La loi du 28 juillet 1960. – 76. Indépendance de l'Algérie. – 76-1. Autres territoires.

§ 2. – *Conflits de nationalités* 118
77. Généralités. – 78. Conflits mettant en cause la nationalité de l'autorité saisie. Primauté de principe de la nationalité du for. Ses limites. – 79. Mesures législatives et conventionnelles tendant à réduire les cumuls de nationalités. – 80. Mesures relatives à l'apatri-

die. – 81. Conflit de deux nationalités étrangères. – 82. Notion de la nationalité effective.

Section III. – *La législation française sur la nationalité* 130
83. Plan.

§ 1. – *Évolution de la législation française* 131
84. Origines de la législation française. Le Code civil et les lois postérieures. – 85. La loi du 10 août 1927 et les textes ultérieurs. – 86. L'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française. – 86-1. La loi du 9 janvier 1973. – 86-2. Les réformes projetées en 1986-1988, le rapport de la Commission de la nationalité et la loi du 22 juillet 1993. – 87. Facteurs de cette évolution. Les diverses conceptions de la nationalité.

§ 2. – *Champ d'application de la loi sur la nationalité* . 137
88. Champ d'application de la loi dans l'espace. – 89. Champ d'application de la loi dans le temps. – 90. Division.

CHAPITRE II. – **Détermination de la nationalité française à raison de l'origine** 143
91. Notions historiques. Les systèmes en présence. – 92. Du code de 1945 à la loi du 22 juillet 1993. – 93. Division.

Section I. – *Détermination de la nationalité française à raison de la filiation* 146
94. Économie de la loi.

§ 1. – *Nationalité d'origine à raison de la filiation* .. 146
95. Enfant né d'un ou de deux parents français. – 95-1. Signification de ces solutions. – 96. Adoption plénière. – 97. Établissement de la filiation.

§ 2. – *Nationalité acquise à raison de la filiation* 151
98. Adoption simple. – 98-1. Enfants recueillis et élevés en France. – 99. Acquisition par un parent de la nationalité française. – 100. Absence d'effet de la légitimation.

Section II. – *Détermination de la nationalité française à raison de la naissance en France* 153
101. Division.

§ 1. – *Nationalité d'origine à raison de la naissance en France* 154
102. Enfant né de parents inconnus (art. 21, C. nat., 102 c.civ.). – 103. Enfant né en France d'un parent étranger qui lui-même y est né (art. 23, C. nat., 19 c.civ.).

§ 2. – *Nationalité acquise à raison de la naissance et de la résidence en France* 158
104. Origines de l'article 44 du Code de la nationalité. – 104-1. Conditions d'application de l'article 44. (21-7 c.civ.) Naissance et résidence en France. – 104-2. Obstacles à l'acquisition de la nationalité française. – 104-3. La manifestation de volonté. – 105. Effets de l'article 44, C. nat. (21-7 c.civ.).

Section III. – *Régime général des options de nationalité* 163
106. Les différentes options instituées par les articles 19, 24, 55, 57-1, 58 et 86, C. nat. (18-1, 19-4, 21-12, 21-13, 21-14 et 22-3 c.civ.). – 107. A. Capacité pour opter. – 108. B. Conditions de fond des options. – 109. C. Conditions de forme et contentieux des options. – 110. D. Effets des options.

CHAPITRE III. – **Acquisition et perte de la nationalité française** .. 173
111. Généralités.

Section I. – *Naturalisation et réintégration* 173
112. Vue d'ensemble.

§ 1. – *Conditions de la naturalisation* 175
113. Contrôle de dignité, âge et stage. – 114. Réductions de stage. – 115. Dispenses de stage. – 116. Procédure de la naturalisation. – 117. Rapport de la naturalisation.

§ 2. – *Effets de la naturalisation* 182
118. A. Effets personnels de la naturalisation. – 119. Disparition des incapacités des naturalisés. – 120. B. Effets collectifs de la naturalisation.

§ 3. – *La réintégration* 186
121. Les deux formes de la réintégration. – 122. A. La réintégration par décret. – 123. B. La réintégration par déclaration.

Section II. – *Effets du mariage sur la nationalité* 189
124. L'évolution législative. Code Napoléon et loi du 10 août 1927. – 125. La double règle du Code de 1945. – 126. La règle nouvelle issue des lois du 9 janvier 1973, 7 mai 1984 et 22 juillet 1993. – 127. Option du conjoint étranger pour la nationalité française. – 128. Faculté pour le conjoint français de répudier la nationalité française. – 129. Nullité du mariage. Mariage putatif. – 130. Conventions internationales.

Section III. – *Perte de la nationalité française* 198
131. Généralités. L'évolution législative.

§ 1. – *Établissement prolongé à l'étranger* 200

132. Conditions de la perte de la nationalité française. – 133. Constatation de la perte. Conflits dans le temps. Appréciation critique.

§ 2. – *Possession d'une nationalité étrangère* 202

134. Division. – 135. A. Acquisition volontaire d'une nationalité étrangère. – 136. Conditions de la déclaration de perte de la nationalité française. – 137. Effets de la perte de la nationalité française. – 138. B. Attribution d'office d'une nationalité étrangère. – 139. L'autorisation gouvernementale. – 140. Effets de la perte de la nationalité.

§ 3. – *Perte de la nationalité française en raison du comportement* 208

141. Généralités. – 142. A. Comportement du Français cumulant deux nationalités. – 143. B. Emploi dans un service public étranger. – 144. L'injonction.

§ 4. – *Déchéance pour indignité* 212

145. Généralités. – 146. Champ d'application de la déchéance. – 147. Cas de déchéance. – 148. Procédure de la déchéance. – 149. Effets de la déchéance.

CHAPITRE IV. – **Preuve et contentieux de la nationalité** 217

150. Généralités.

Section I. – *Preuve de la nationalité* 217

151. Charge de la preuve. – 152. Objet et modes de la preuve. A. Preuve de la nationalité française. – 152-1. Fin de non-recevoir à la preuve de la nationalité française. – 153. Notion et effets de la possession d'état de Français. – 154. Les certificats de nationalité française. – 154-1. Modes simplifiés de preuve de la nationalité française. – 155. B. Preuve de l'extranéité. – 155-1. C. Preuve de la nationalité étrangère.

Section II. – *Contentieux de la nationalité* 230

156. Compétence des tribunaux judiciaires. – 157. Parties à l'instance. – 158. Procédure. Jugement. Autorité de la chose jugée.

TITRE II

CONDITION DES ÉTRANGERS

159. Le problème de la condition des étrangers. Jouissance des droits et exercice des droits. – 159-1. Rôle du droit international. – 159-2. Division.

CHAPITRE PREMIER. – **Personnes physiques** 245

160. Distinction des règles de fond et des règles de police administrative.

Section I. – *Le régime administratif des étrangers* 246

161. Origines de la politique française de contrôle de l'immigration. – 162. Division. – 163. A. Entrée en France. Régime de droit commun. Regroupement familial. – 163-1. Accords de Schengen. – 163-2. Demandeurs d'asile et réfugiés. – 164. B. Cartes de séjour. Des origines à la loi du 17 juillet 1984. Règles communes. – 164-1. Carte de séjour temporaire. – 164-2. Carte de résident. – 165. Sanctions. 1° Sanctions pénales. Contrôles d'identité. – 165-1. 2° La reconduite à la frontière. – 166. C. Activités professionnelles. Les diverses autorisations. – 166-1. Infractions à la réglementation des autorisations professionnelles. – 167. D. Expulsion des étrangers. – 167-1. Formes de l'expulsion. – 167-2. Recours contre l'arrêté d'expulsion. – 168. Sanction de l'arrêté d'expulsion. – 169. Traités internationaux.

Section II. – *Les droits reconnus aux étrangers* 284

170. Distinction des droits civils et des droits politiques.

§ 1. – *Les droits civils* 285

171. Généralités.

A. – *L'article 11 du Code civil* 286

172. Système général du Code civil. – 173. Les trois interprétations successives. 1° Système de Demolombe. – 174. 2° Système d'Aubry et Rau. – 175. 3° Système de Demangeat et Valette. – 176. Conclusion. – 177. Position de la jurisprudence.

B. – *Les textes postérieurs* 293

178. Généralités. Dispositions du Code civil et du Code de procédure civile. – 179. Domicile. – 180. Activités professionnelles. – 181. Baux d'habitation, commerciaux et ruraux. – 182. Lois sociales. Généralités. La loi du 24 août 1993 – 182-1. Sécurité sociale. – 182-2. Mesures d'assistance.

§ 2. – *Droits politiques et participation aux services publics* 302

183. Droits politiques. Participation aux organismes professionnels. – 183-1. Fonctions publiques. – 184. Charges publiques. – 184-1. Bénéfice des services publics. – 184-2. Libertés publiques.

Section III. – *Traités internationaux* 309

185. Généralités.

§ 1. – *Traités relatifs à la jouissance des droits* 310

186. Généralités. – 186-1. Assimilation aux nationaux. – 186-2. Clause de réciprocité. – 186-3. Clause de la nation la plus favorisée.

§ 2. – *Traités d'immigration* 317

187. Objet.

§ 3. – *Communauté économique européenne* 318

188. Généralités. – 189. 1° Règles de fond: assimilation aux nationaux et coordination des législations. – 189-1. 2° Règles de police administrative: suppression des mesures discriminatoires.

CHAPITRE II. – **Personnes morales** 325

190. Généralités. – 190-1. Personnes morales de droit public.

Section I. – *Sociétés étrangères* 329

191. Division.

§ 1. – *Nationalité des sociétés* 329

192. Notion de la nationalité des sociétés. – 193. Détermination de la nationalité. Rôle du siège social. – 193-1. Cas où le siège social est situé à l'étranger. – 194. Détermination du siège social. – 195. Apparition de la notion du contrôle des sociétés. – 196. Évolution ultérieure de la jurisprudence. – 197. Siège social et contrôle. – 197-1. Changement de nationalité. – 198. Traités internationaux.

§ 2. – *Condition des sociétés étrangères en France* .. 350

199. Distinction de l'existence et des droits des sociétés étrangères en France. – 200. A. Reconnaissance en France de la personnalité juridique des sociétés étrangères. – 201. Règle particulière aux sociétés anonymes. Exigence d'un décret collectif. – 202. B. Aptitude des sociétés reconnues à la jouissance des droits. – 203. C. Exercice de leurs droits par les sociétés reconnues.

Section II. – *Associations et fondations* 360

204. Généralités. – 205. Nationalité des associations. – 206. Personnalité des associations étrangères. – 207. Capacité de jouissance des associations étrangères. – 208. Associations cultuelles et congrégations religieuses. – 209. Fondations.

DEUXIÈME PARTIE

Conflits de lois.

Exercice des droits.

210. Vue générale du sujet. – 211. Division.

TITRE PREMIER

PRINCIPES DE SOLUTION DES CONFLITS DE LOIS

212. Plan.

CHAPITRE PREMIER. – **Genèse historique de la théorie des conflits de lois** 371

213. Vue d'ensemble.

Section I. – *Élaboration par l'école italienne du Moyen Age des catégories de rattachement* 372

214. Programme. – 215. Distinction de la procédure et du fond. – 216. Délits et contrats. – 217. Statut personnel et statut réel. – 218. Sort de la doctrine italienne.

Section II. – *La solution « territorialiste » du problème de la qualification, par la doctrine française du XVI*e *siècle. Son influence ultérieure aux Pays-Bas* 377

219. Les premiers auteurs français. – 220. Dumoulin. – 221. D'Argentré. – 222. Insuffisances et équivoques du territorialisme de d'Argentré. – 223. Mérites de la construction de d'Argentré. Causes de son succès. – 224. Influence de la doctrine française en Hollande au XVIIe siècle. – 225. La notion de courtoisie internationale. Son retentissement. – 226. Portée et signification réelle de la notion de courtoisie internationale. – 227. Les auteurs français du XVIIIe siècle. – 228. Côté positif de leur œuvre.

Section III. – *La réaction personnaliste de l'école de Mancini au XIX*e *siècle* 388

229. État des idées au début du XIXe siècle. L'œuvre de Story. Son influence en Europe. – 230. Mancini. La nationalité comme fondement du droit international. – 231. Succès du personnalisme de Mancini à la fin du XIXe siècle. – 232. Défauts de la théorie personnaliste. Son déclin. – 233. Le personnalisme constructif de Pillet. – 234. Défauts de la construction de Pillet. – 235. L'apport positif de Pillet. Le fondement du statut personnel. – 236. Retour à la tradition territorialiste. Niboyet.

Section IV. – *La synthèse de Savigny et les tendances contemporaines* 398

237. La pensée de Savigny. La communauté juridique. Portée de la notion dans le conflit des tendances territorialistes et personnalistes. – 238. La localisation des rapports de droit d'après leur nature. Synthèse des catégories de rattachement. – 239. Portée de l'œuvre de Savigny. – 240. Influence de Savigny sur les auteurs postérieurs. – 241. Positivisme et particularisme à la fin du XIXe siècle. Rôle de Bartin. – 242. L'œuvre de Lerebours-Pigeonnière. La recherche comparative. – 242-1. Les doctrines américaines. – 242-2. L'approfondissement des méthodes en Europe occidentale.

CHAPITRE II. – **Système général de solution des conflits de lois** .. 411

243. Plan.

Section I. – *Notion de conflit de lois* 411

244. Division.

§ 1. – *Le domaine de la notion de conflit de lois* 411

245. A. Distinction du conflit des lois et du champ d'application des lois dans l'espace. – 246. Conséquence : distinction du droit international privé et du droit pénal ou administratif international. – 247. Modalités de la distinction. Lois pénales. – 248. Règles de droit public. – 248-1. Sécurité sociale. – 249. Lois de procédure civile et commerciale. Conflits de juridictions.

250. B. Conflits de lois et règles matérielles. – 251. Conflits de lois et traités d'unification. – 252. La formation d'un droit substantiel commun.

§ 2. – *Le mode de désignation des lois étrangères de droit privé* 423

253. Le caractère bilatéral des règles de conflit de lois. La thèse unilatéraliste. – 254. Lois de police.

§ 3. – *La loi désignée et les caractères du conflit* 430

255. Caractère international du conflit. – 256. Détermination des États dont les lois peuvent entrer en conflit. États non reconnus. – 257. États occupés ou annexés. – 258. Conflits internes. Position de la question. – 259. Conflits interrégionaux. – 260. Conflits du type fédéral. – 261. Conflits interpersonnels. – 262. Catégories intermédiaires.

Section II. – *Solution générale des conflits de lois* 442

263. Plan.

§ 1. – *Directives générales de solution* 443

264. Les conflits de lois et l'ordre international. – 265. Portée de ce facteur. – 266. La localisation objective des relations de droit privé. –

267. Modalités de la localisation. – 268. Significations de la localisation objective. Souveraineté et proximité. – 269. Facteurs de perturbation de la localisation objective. – 270. Catégories et fonctions. Adaptation.

§ 2. – *La construction positive française* 454

271. Les différents textes relatifs aux conflits de lois. Le problème de la codification. – 272. L'article 3 du Code civil. – 273. Sens de l'article 3. Les travaux préparatoires. – 274. Interprétation de l'article 3. Liberté relative de l'interprète. – 275. La construction jurisprudentielle.

276. 1o *Le statut personnel est régi par la loi nationale.* – 277. Domaine du statut personnel. État et capacité des personnes. Exclusion des régimes matrimoniaux et des successions. – 278. Raison d'être du statut personnel. Rejet des critères de l'adaptation de la loi au tempérament et de la protection de l'individu ou du consentement. – 279. Critère proposé. Permanence nécessaire des lois concernant la personne comme telle.

280. 2o *Le statut réel est soumis à la loi de la situation des biens.* – 281. Modalités de rattachement. Biens incorporels. – 282. Domaine du statut réel. – 283. Sens de la notion de statut réel.

284. 3o *Les actes et faits juridiques sont soumis à la loi locale ou loi d'autonomie en matière contractuelle.* – 285. Justification de l'application de la loi locale aux faits juridiques. – 286. Explication de la soumission des actes juridiques à la loi locale pour la forme et à la loi d'autonomie en matière de contrats. – 287. Domaine du statut des actes et faits juridiques. Théorie des obligations. – 288. Régimes matrimoniaux et successions.

CHAPITRE III. – **Relations des systèmes de solution** 473

289. Notions générales. – 290. Conflits dans l'espace et conflits dans le temps.

Section I. – *Conflit de qualifications* 474

291. Position du problème. – 291-1. Précision du problème. Objet de la qualification. – 292. Solution du conflit des qualifications par la loi du for. – 293. Justification de la qualification *lege fori*. – 294. Rôle des catégories de la loi étrangère dans la qualification. – 295. La prétendue qualification *lege causae*. – 296. Rôle des catégories du droit interne du for dans la qualification. – 297. Extension des catégories de qualification en fonction du droit comparé. – 298. Limite de la qualification *lege fori* à la détermination de la loi applicable.

Section II. – *Conflit des rattachements. Le renvoi et la question préalable* 491

299. Généralités. Conflits positifs et conflits négatifs des règles de rattachement. – 300. Le système du renvoi. L'affaire Forgo. – 301. Opposition de la doctrine au système du renvoi. – 302. Déve-

loppement du renvoi en jurisprudence et en législation. – 303. Justification du renvoi en jurisprudence. – 304. Explication du renvoi par la notion de coordination des règles de conflit. – 305. Avantages généraux du renvoi. Le renvoi au premier degré. – 306. Suite. Le renvoi au second degré. – 307. Application du renvoi au second degré. – 308. Conditions de cette application. – 309. Le système du double renvoi (*foreign court theory*). – 310. Fonctionnement du renvoi. Interprétation de la règle étrangère. Renvoi de qualifications. – 311. Domaine d'application du renvoi. – 312. La question préalable.

Section III. – *Relations dans le temps* 512

313. Conflits mobiles et droit transitoire des règles de conflit.

§ 1. – *Droit transitoire des règles de conflit de lois* 513

314. Position du problème. – 315. Systèmes qui écartent les règles du droit transitoire interne. – 316. Application des principes du droit transitoire interne. – 317. Changements de souveraineté.

§ 2. – *Conflits mobiles et conflits de systèmes* 517

318. Position du problème. – 318-1. La doctrine du respect international des droits acquis. – 319. Portée de l'opposition des conflits de lois au respect des droits acquis. – 320. Application aux conflits mobiles des principes du droit transitoire. – 321. Changements de souveraineté. – 322. Rôle éventuel des systèmes de conflits antérieurs. Conflits de systèmes.

CHAPITRE IV. – **Fonctionnement de la règle de conflit** 525

323. Vue d'ensemble.

Section I. – *Application de la loi étrangère désignée par la règle de conflit* 525

324. Division.

§ 1. – *Mode général d'application de la loi étrangère*. 525

325. Position du problème. – 326. La notion anglo-américaine des «*vested rights*». L'application de la loi étrangère s'explique par le respect des droits acquis. – 327. L'école italienne contemporaine et la notion de réception de la loi étrangère. – 328. Signification du droit positif.

§ 2. – *Mise en œuvre de la loi étrangère*.................... 531

329. L'application d'office par le juge de la loi étrangère. Les positions successives de la Cour de cassation. – 330. Les limites actuellement posées à l'obligation d'appliquer d'office la loi étrangère. – 331. Établissement de la loi étrangère. 1° Charge de la preuve. – 331-1. Établissement de la loi étrangère. 2° Rôle du juge. Modes de preuve. – 332. Établissement de la loi étrangère. 3° Preuve non rapportée. – 333. Vérification de la constitutionnalité de la loi étrangère. – 334. Champ d'application de la loi étrangère dans le temps.

§ 3. – *Contrôle de la Cour de cassation sur l'application de la loi étrangère* 551

335. Irrecevabilité du pourvoi en cassation fondé sur la violation de la loi étrangère. – 336. Recevabilité du pourvoi fondé sur la violation de la règle de conflit. – 337. Fondement de ce système. – 338. Application du refus de contrôle à la loi étrangère de renvoi. – 339. Contrôle des qualifications. – 340. Contrôle des dénaturations. – 341. Contrôle des motifs. – 342. Contrôle de l'interprétation des lois d'origine étrangère après changement de souveraineté. – 343. Lois étrangères et traités d'unification. – 344. Lois et coutumes d'outre-mer.

Section II. – *Obstacles à l'application de la règle de conflit* 562

345. Division.

§ 1. – *Vocation subsidiaire de la loi du for* 563

346. Plan. – 347. 1° Défaillance des éléments de rattachement. Individus sans loi personnelle déterminée. – 348. Défaillance d'autres éléments. – 349. 2° Défaillance de la loi étrangère désignée. Lois dont la teneur n'est pas établie. – 350. Lois dont la mise en œuvre est impraticable. Mesures urgentes. – 351. 3° Renonciation des parties à invoquer la loi étrangère. – 352. L'application d'office de la loi française. – 353. En quel sens les règles de conflit de lois sont d'ordre public.

§ 2. – *L'ordre public* 567

354. Notion générale.

355. A. La considération de la loi étrangère. Justifications. – 356. Applications en jurisprudence. – 357. Conséquences.

358. B. La relativité de l'ordre public. 1° La nécessaire considération des circonstances de l'espèce. – 359. 2° La proximité de la situation avec le for (*Inlandsbeziehung*). Les clauses spéciales d'ordre public. – 360. Applications de la condition de lien avec le territoire dans la jurisprudence française. – 361.3° L'«effet atténué» de l'ordre public. – 362. Application de la théorie de l'effet atténué dans la jurisprudence.

363. C. L'ordre juridique de référence. 1° Le droit du for. – 364. L'«actualité» de l'ordre public. – 365. 2° L'ordre juridique de référence est parfois international ou transnational. – 366. 3° L'ordre juridique de référence ne peut pas être un ordre juridique étranger. L'effet «réflexe» de l'ordre public français.

367. D. Effets de l'exception d'ordre public. Substitution de la loi française à la loi étrangère compétente. – 368. Étendue de la substitution. – 369. Droit comparé.

§ 3. – *La fraude à la loi* 594

370. Notion générale. – 371. 1° Utilisation volontaire des règles de conflit. – 372. 2° Intention d'éluder la loi. – 373. 3° La loi fraudée. – 374. Fraude à la loi et ordre public. – 375. Sanction de la fraude à la loi.

Table des textes cités 603

I – Conventions internationales 603
A. Conventions multilatérales 603
B. Conventions bilatérales 605

II – Textes législatifs et réglementaires français 608
A. Codes 608
B. Constitutions 614
C. Ordonnances et textes assimilés 615
D. Lois 616
E. Décrets et arrêtés 620
F. Principales circulaires 622

III – Textes législatifs étrangers 623

Table alphabétique des matières 627

Table analytique des matières 643

Photocomposition : AZIMUT - LENS - 12013
Imprimé en France - JOUVE, 18, rue Saint-Denis, 75001 PARIS
N° 223589K - Dépôt légal : Janvier 1995
L.G.D.J. - E.J.A.
N° éditeur : 2550